

## **Proposition d'une structure et d'un fonctionnement pour un Comité ZIP dans le Bas-Saint-Laurent (sud de l'estuaire)**

**Contexte :** Une demande de démarrage d'un comité ZIP dans la région du Bas-Saint-Laurent fut transmise à Stratégies Saint-Laurent par le Conseil régional du Bas-Saint-Laurent (CRE BSL). Cette demande était accompagnée de près d'une trentaine de confirmations d'appui par de organismes de plusieurs secteurs d'activités. Le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) a signifié son intérêt par un appui concret aux premières activités de mobilisation des intervenants de sa région. Le territoire visé par la création d'un comité ZIP s'étend de la MRC de Montmagny jusqu'à la MRC de Matane inclusivement. Le Conseil d'administration de SSL a accepté la proposition du CRE BSL de démarrer un comité ZIP dans la région du Bas-Saint-Laurent. Il mandaté son Conseil exécutif pour rencontrer les intervenants mobilisés afin de discuter de la délimitation territoriale de l'éventuel comité ZIP. En effet SSL est quelque peu préoccupé par la dimension imposante du territoire convoité.

### **Le territoire d'un comité ZIP dans l'estuaire sud du Saint-Laurent :**

Tous sont au courant de la question limitative du financement. Il n'y a du financement que pour démarrer un seul comité ZIP d'ici 2003. La situation idéale serait de démarrer deux comités ZIP dans le secteur ; un pour le secteur de côte du sud (MRC de Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup) et un pour le secteur du Bas-Saint-Laurent (MRC de Les Basques, Rimouski-Neigette, La Mitis, Matapédia et Matane).

Compte tenu du manque de financement, et suite à une ouverture démontrée par SSL (le coordonnateur) pour une option unifiée, les intervenants des deux pôles ont accepté de s'unir pour faire une demande conjointe de démarrage d'un comité ZIP sur l'ensemble du tronçon.

Les confirmations que SSL désire obtenir avant la reconnaissance officielle du Comité ZIP « Rive sud de l'estuaire » sont les suivantes :

- Vérifier la force du consensus des intervenants en faveur de l'option d'unifier les deux pôles
- S'assurer que le Comité ZIP a la capacité de réaliser les activités du Programme ZIP avec efficacité et en atteignant le niveau de qualité établi
- S'assurer de la multisectorialité représentative des intervenants sur l'ensemble du territoire

### **Proposition d'une structure et d'un mode de fonctionnement :**

Préalablement à l'évaluation de la proposition suivante, il est important de bien comprendre et posséder l'ensemble de la démarche proposée par le programme ZIP à l'intérieur du Volet Implication communautaire de SLV2000 (voir dépliants d'information de SLV2000 et du programme ZIP). Les attentes des partenaires en terme d'atteinte de résultats sont bien présentées dans l'Entente cadre entre SSL et les gouvernements.

La structure du comité ZIP serait basée sur une Assemblée générale composée d'intervenants de tous les secteurs d'activités sur l'ensemble du territoire du Comité ZIP (de la MRC de Montmagny à celle de Matane inclusivement).

Un Conseil d'administration élu sera composé de représentants de tous les secteurs d'activités pertinents (ex : environnement, industriel, agricole, municipal, touristique, santé, population) pour chacun des deux pôles Côte du sud (MRC de Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup) et Bas du fleuve (MRC de Les Basques, Rimouski-Neigette, La Mitis, Matapédia et Matane). Un Conseil exécutif devrait être formé d'un nombre égal de représentants pour chacun des pôles (ex : 2 de Côte du sud et 2 du Bas du fleuve).

Le Conseil d'administration se réunira au moins trois fois par année afin d'assurer un suivi des dossiers et une harmonisation des activités sur l'ensemble du territoire. Les représentants de chacun des deux pôles (Côte du sud et Bas du fleuve) pourraient se rencontrer périodiquement pour développer les activités plus spécifiques à leurs secteurs respectifs.

Le Conseil exécutif se réunira selon les besoins de la Corporation.

#### La coordination du Comité ZIP :

Le comité ZIP reçoit annuellement 30 000 \$ pour sa coordination. Pour un aussi vaste territoire à couvrir, il faut penser à une solution qui assure l'efficacité. Par exemple, le siège social serait à mi-chemin entre les deux Pôles. La coordination serait chargée de la préparation des réunions de chacun des pôles, du Conseil d'administration et du Conseil exécutif. Les réunions des pôles se dérouleraient au centre de chacun des pôles pour faciliter les déplacements des bénévoles et celles du CA se dérouleraient près du siège social.

#### Les activités du programme ZIP et leur financement (1999-2003) :

Le territoire unifié (Montmagny – Matane) comprend trois zones ZIP donc trois bilans régionaux préparés par les gouvernements. Il sera important de vérifier auprès de nos partenaires gouvernementaux si la proposition suivante leur convient avant de la rendre publique.

1. Présentation du bilan : (possiblement à l'automne 1999 – à confirmer)
  - Unifier les trois bilans en un
  - Faire une conférence de presse visant à présenter le bilan à la population de tout le territoire et faire l'annonce de la tenue de la consultation publique (le lieu de ce lancement serait situé au centre du territoire)
2. Tenue de la consultation publique :
  - Il y aurait une seule consultation pour tout le territoire avec un montant de 10 000 \$. Il serait possible de prévoir la tenue d'ateliers servant à identifier les priorités d'action pour chacun des pôles (donc 6 plutôt que 4). La consultation aurait aussi lieu au centre du territoire.
3. L'élaboration du PARE
  - Il y aurait un seul PARE pour tout le territoire avec un financement de 40 000 \$ sur deux ans.

4. La mise en œuvre et le suivi du PARE sera assuré par les deux pôles pour la réalisation des projets et l'harmonisation de développement et du suivi du PARE sera assuré sur l'ensemble du territoire par le Conseil d'administration unifié.

Prochaines étapes :

Préparation et tenue d'une rencontre de tous les intervenants avec la présence de SSL (Marc Hudon, président et Guy Larochelle, coordonnateur) :

- S'entendre sur une date à l'automne 1999 : Marc Hudon n'est pas disponible les 23 et 30 novembre – Le 14 décembre en après-midi serait une bonne date pour nous ?
- S'entendre sur la présente proposition et voir auprès des gouvernements si elle leur convient.
- Faire les invitations en présentant la proposition dans les documents transmis.
- Tenir la rencontre avec un animateur reconnu dans le milieu :
  - présenter la proposition et en assurer une bonne compréhension
  - obtenir l'assurance d'un consensus suffisant et d'une bonne représentativité
  - créer un comité exécutif provisoire qui sera chargé de réaliser les premières étapes de mise sur pied du Comité ZIP :
    - Engagement d'un(e) coordonnateur (trice)
    - Développer les règlements généraux
    - Incorporer le Comité ZIP
    - Planifier et tenir l'Assemblée générale de fondation (ex : pour février 1999)
- Obtenir la reconnaissance officielle de SSL et un premier financement pour la période de janvier 2000 à mars 2000 inclusivement (possiblement 7 500 \$).

Ce document a été préparé par Guy Larochelle (coordonnateur de SSL) et demande encore l'approbation du Conseil exécutif de SSL et éventuellement des gouvernements pour représenter une démarche reconnue comme valable.